Charte de fonctionnement de l'espace multimédia Bains-sur-Oust

Préambule :

L'Espace Multimédia est un service public communal dont la mission est de permettre au plus grand nombre **l'accès aux outils informatiques** et **aux technologies de l'information et de la communication.**

– Ses utilisateurs doivent se conformer aux prescriptions **des règlements** de la médiathèque et aux lois en vigueur.

Conditions d'accès :

1–L'Espace Multimédia est accessible à tous

2–L'accès est limité à **1h par jour et par personne, hors cours d'informatique.**

3–Les enfants de **moins de 7 ans** doivent être accompagnés d'un adulte.

4-Les parents doivent **signer une autorisation** pour que leur enfant ait accès à Internet

5–Nous rappelons que le personnel de la médiathèque **n'assume aucune fonction de garde d'enfants.**
Les parents, tuteurs et personnes morales sont entièrement responsables du comportement, des sites consultés et des messages envoyés par les mineurs fréquentant l'Espace Multimédia.

6–Les horaires d'ouverture de l'Espace Multimédia correspondent aux horaires de la médiathèque sauf exception (absence de personnel)

Services :

–L'Espace Multimédia est équipé de **7 postes informatiques** permettant d'utiliser :
•l'accès à Internet gratuit
•des outils de bureautique
•d'imprimer en A4 en couleur : 0.40€
Note: les impressions sont payantes. Se reporter aux tarifs en vigueur.

-3 tablettes numériques
Pour certaines demandes nécessitant un accompagnement personnalisé, un rendez-vous devra être fixé avec l'animateur multimédia.

Respect d'autrui et de la législation :

–L'utilisateur ne doit pas oublier qu'il se trouve dans un espace public et que son écran est visible partout. Il doit donc veiller à ne pas afficher d'images susceptibles de choquer les autres utilisateurs et, notamment, les mineurs.

–La consultation d'Internet doit être conforme aux lois en vigueur.
N'est pas admise la consultation de sites contraires aux missions des établissements publics et à la législation française, notamment ceux faisant l'apologie de la violence, de pratiques illégales ou de discriminations, ainsi que les sites contraires à la morale (pornographie, etc...).

–Les jeux violents sont strictement interdits.

–L'utilisateur d'Internet s'engage à respecter le règlement propre aux différents sites.
Exemple: **Facebook** est **interdit aux moins de 13 ans**.

–Le droit d'auteur protège de la diffusion comme de la reproduction, toute «œuvre de l'esprit» : texte, image, vidéo, carte, musique, logiciel...

-Aucune atteinte ne peut être portée à l'intégrité de l'œuvre et toute utilisation autre qu'un usage strictement privé est soumise à autorisation de l'auteur ou de ses ayant droits. Dans tous les cas, il est obligatoire de citer les sources des informations utilisées sur Internet.

-Sécurité du matériel et des informations :

Chaque utilisateur de l'Espace Multimédia **s'engage à ne pas** :

–Installer de logiciel ou programme

–Gérer un site payant ou pratiquer toute forme de commerce électronique

–Tenter de s'introduire sur un autre ordinateur distant et dans le réseau de l’espace multimédia

–Chercher à modifier des sites web ou des informations qui ne lui appartiennent pas

–Tenter d'usurper l'identité de quiconque–tenir des propos injurieux à l'égard d'autrui–intervenir techniquement sur les ordinateurs de l'Espace Multimédia

–Effectuer tout autre acte assimilé à du vandalisme informatique

Respect du lieu:

Chaque utilisateur de l'Espace Multimédia s'engage à ne pas :

–Dégrader le matériel mis à disposition. Si c'était le cas, le coût de remplacement serait à sa charge

–Perturber le calme à l'intérieur de l'Espace Multimédia ni causer de nuisances au personnel ou aux autres usagers, comme fumer, manger à l'intérieur des locaux

–Introduire des animaux à l'intérieur des locaux **autre que chiens guides.**

Le personnel de la médiathèque se réserve le droit d'interrompre toute connexion dont l'usage ne conviendrait pas à un lieu public ou qui ne respecterait pas les règles édictées par la présente Charte.

Tout usager de l'Espace Multimédia s'engage à se conformer au présent règlement.

Bains-sur-Oust, le 2 Février 2021